

---

## Mise en œuvre de mesures compensatoires hors emprises sur les secteurs 2, 3 et 4 - site 8 : Vallée de l'Agache à Oisy-le-Verger (62) et Vallée de la Sensée à Aubigny-au-bac (59)

[Imprimer](#)

Logo

Image

---

Deadline

13 September 2022

- [Log in](#) or [register](#) to post comments

Contenu

Vous trouverez ci-dessous le lien vers "lacentraledesmarchés.com" :

<https://centraledesmarches.com/marches-publics/Compiegne-SOCIETE-DU-CANAL-SEINE-NORD-EUROPE-Mise-en-oeuvre-de-mesures-compensatoires-hors-emprises-sur-les-secteurs-2-3-et-4-site-8-Vallee-de-l-Agache-a-Oisy-le-Verger-62-et-Vallee-de-la-Sensee-a-Aubigny-au-bac-59/7035448>

## Détail de la consultation

Date et heure limite de remise des plis : 12/09/2022 12:00 (heure de Paris)  \*

Référence :

22TRI092 LIEN [PLACE](#)

Intitulé :

Mesures compensatoires hors emprises sur les secteurs 2,3 et 4 pour le projet du Canal Seine-Nord Europe

Objet :

L'objet de la présente consultation est de sélectionner une entreprise afin de réaliser des mesures compensatoires dans le cadre du projet de construction du Canal Seine-Nord Europe. Le périmètre de la présente consultation concerne un site localisé en dehors des emprises du projet, en vue de

---

compenser les impacts des travaux préliminaires (diagnostics archéologiques et sondages géotechniques) sur les secteurs 2, 3 et 4. Les prestations de la présente consultation, devront être réalisées au sein du site identifié « Vallée de l'Agache à Oisy-le-Verger et Vallée de la Sensée à Aubigny-au-Bac ». Les prestations consistent en la réalisation de terrassement, de restauration de milieux et de génie écologique : création de mares et de roselières, déboisements, plantations, restauration de zones humides, aménagements en faveur de la faune, etc. Le détail des prestations à réaliser est repris au sein du dossier de consultation.

Organisme :

SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (60200 - COMPIEGNE)

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Hauts-de-France](#)